



HISTOIRE DE BRUNOY



L'ASILE GERVAISE, rue des Carrouges

Le projet d'un asile pour accueillir les jeunes enfants des Bosserons date de 1867 « *Au-dessous de six ans, les enfants sont soit placés dans les écoles communales où ils ne sont qu'embarras pour la discipline et l'enseignement, soit confiés à une gardienne qui reçoit une indemnité du bureau de bienfaisance. Une salle d'asile est très désirée par la population* » (Lettre du Préfet de S & O au Sous-Préfet de Corbeil).

En 1867 le conseil municipal prépare un projet qu'il charge le maire d'exécuter. Le 18 février 1868 on estime le coût de l'opération à 24 000 F.

En 1867, on prépare le terrain sis rue des Carrouges en démolissant deux maisons et en achetant au baron Portalis un terrain pour agrandir le lot destiné à l'asile.

Un cahier des charges détaillé est établi en 1868. Les plus grosses fortunes de Brunoy sont convoquées en mairie (20 octobre 1868). Le maire les incite à prêter en souscription une somme de 5 500 F nécessaire pour financer le projet. Sept personnes répondent à l'attente du maire.

Ce dernier envoi au Préfet de S & O un projet de financement établi comme suit :

Souscription	5 500 F
Emprunt	6 500 F
Total	12 000 F

Sur les 24 000 F nécessaires il y a un déficit de 12 000 F qui devrait être comblé par le Comité de patronage de l'Etat et du Département : « La

création d'une salle d'asile est sans doute une chose utile qui rencontre toujours l'appui de l'administration » dit le maire en conclusion à sa lettre.

Cela n'a peut-être pas marché aussi facilement car le conseil municipal décide finalement d'emprunter 20 000 F remboursables en cinq ans, et, en 1869 le maire convoque les Brunoyens les plus imposés, pour leur signifier une imposition extraordinaire et le lancement d'un emprunt.

C'est alors que vient se greffer l'épisode Gervaise.

Monsieur Pierre Jules Gervaise est le frère d'un maire de Brunoy (Ernest-Jules Gervaise). Sachant les difficultés financières de la commune et voulant faire un beau geste il établit son testament en 1871 : « *Je lègue... la somme de 40 000 F pour construire un asile au hameau des Bosserons commune de Brunoy. Cet asile restera la propriété de la commune* ». Le 18 février 1872, Monsieur Gervaise décède en son domicile de Paris. On procède à l'ouverture du testament ; le conseil municipal autorise le maire de Brunoy à accepter le legs ; ce qu'il fait le 4 octobre 1872.

Mais les héritiers naturels (frère, sœur, neveu et nièce du défunt) contestent la validité du testament et ses « libéralités » avec pour prétexte une prétendue « aliénation mentale » du donateur.

Ils seront déboutés et la commune aura à payer les droits de succession pour disposer d'une somme de 30 000 F.

Le conseil municipal décide alors de faire un concours de projets suivant un cahier des charges très précis avec la clause obligatoire d'un prix total maximum de 30 000 F. Sept projets ont été reçus en mairie, ayant chacun un titre original. C'est celui qui s'appelait : « *Laissez venir à moi les petits enfants* » qui fut accepté ; le montant des travaux s'élevait à 29 926,60 F.

Entre temps, pour compléter le terrain, Paul Christofle maire de Brunoy et son épouse faisaient don à la commune d'une parcelle de 122 mètres sise rue des Carrouges.

Les travaux furent exécutés par l'entreprise Houry ; l'asile ouvrit ses portes et fonctionna à la satisfaction des habitants des Bosserons.

Un comité de patronage qui s'était constitué dès 1878, procédait à des visites inopinées pour surveiller le bon fonctionnement de la salle d'asile.

En 1883 le conseil municipal de Brunoy débloqua des crédits pour payer le salaire d'une femme de service supplémentaire à l'asile.

Il y avait 59 élèves à la garderie en 1884, ce qui montre combien elle était nécessaire.

Pour remercier le généreux donateur ou plutôt honorer sa mémoire, on appela l'établissement « Asile Gervaise ».

(Sources : Archives Municipales de Brunoy)
Jacques Gauchet
(Société d'Art,
d'Histoire et d'Archéologie
de Brunoy et du Val d'Yerres)

